



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Feu d'entrepôt

RÉDACTEURS : Service Santé & Sécurité Gpt mise en œuvre et suivi capacité opérationnelle	RÉFÉRENCE : 2016-05	DATE : 29/02/2016	DIFFUSION : Normale
DESTINATAIRES : Chefs de BO et CIS Personnels du SDIS73	COPIES : Groupements LOG, FOR, OPS et SSSM		

Contexte opérationnel :

Le 2 janvier 2016, à 10h26, le CTA-CODIS reçoit un appel pour un feu d'entrepôt. Le feu concerne un établissement de décapage industriel.

Moyens au départ : Moyens en renfort :

- | | |
|----------|----------|
| - 2 FPT | - 1 FPT |
| - 1 EPA | - 1 EPA |
| - 1 VSAV | - 1 CdC |
| - 1 CdG | - 1 VIRT |
| | - 1 VRAC |
| | - 1 VPC |



Au départ :

Pour limiter les difficultés d'armement, le chef de groupe procède à des changements d'engins. Suite à un problème informatique, les chefs d'agrès du VSAV et du 1er FPT décalent sans ticket de départ.

Premières actions réalisées :

1er FPT : Le C/A a l'information qu'il n'y a personne à l'intérieur et envoie un binôme pour sauvegarder l'outil informatique.

Avec le requérant, il dresse l'état des lieux sur la nature, les quantités et les localisations des produits chimiques (acides et bases).

Rapidement, il demande à tous les intervenants de se mettre sous ARI et 2 LDV sont établies.

CdG : Comme le bâtiment est mitoyen avec un autre entrepôt, il confie à l'équipage de l'EPA la reconnaissance de ce dernier, mais rapidement, les doutes sont levés compte tenu de la configuration des bâtiments.

CdC : Après une reconnaissance globale, il prend en compte les écoulements et risques de pollutions au niveau des réseaux et du ruisseau proches.

Problématiques opérationnelles :

- ▶ Absence de ticket au départ : - Pas d'informations sur la nature et quantités des produits (connues par le CTA).
- Pas d'informations sur les moyens engagés.
- ▶ Risque chimique important avec des acides et des bases.
- ▶ Risque de propagation aux bâtiments proches et de pollution (air et eaux).

Éléments favorables :

- ▶ Exutoires qui ont rapidement fondus permettant l'évacuation des gaz chauds et fumées.

Éléments existants non exploitables :

- ▶ Entrepôt construit sur rétention à mettre en place manuellement.
- ▶ Plans et consignes de sécurité de l'établissement disponibles à l'entrée, mais non accessibles.

Enseignements à tirer et points à améliorer :

- ▶ **Prise en compte de la problématique liée au risque chimique lors des incendies :** rappel des fondamentaux aux équipiers et aux chefs d'agrès (fiches de données de sécurité dans les entreprises, réglementation TMD pour les transports, signalisation et étiquetage, actions réflexes...).
- ▶ **Prise en compte des pollutions (eaux et air) :** toxicité, zone exposée, écoulements, sens du vent, ...
- ▶ **Demande de moyens en renfort par COS :** s'assurer de la bonne concordance entre les moyens demandés et les moyens en transit anticipés par le CODIS.

Rappels :

- ▶ Les acides et les bases peuvent réagir très violemment en contact avec de l'eau et entre eux

➔ EAU DANS ACIDE ☹️

➔ ACIDE DANS EAU 😊



SDIS 73

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie